

Suivi par Frédéric BESSAT

PROCES-VERBAL

Réunion du Comité syndical du 24 mars 2022 En visio conférence et en présentiel depuis Annemasse Agglomération

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

Communauté de Communes du Pays de Gex

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – M. Hubert BERTRAND - Mme Annick GROSROYAT, suppléante de Mme Aurélie CHARILLON – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU - M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – Mme Christine DUPENLOUP donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN

Thonon Agglomération

M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER

Annemasse Agglomération

M. Patrick ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT

Communauté de Communes du Genevois

M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT - M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

- Communauté de Communes du Pays Rochois

M. Marin GAILLARD

Communauté de Communes Arve et Salève

M. Sébastien JAVOGUES - Mme Nadine PERINET

- Communauté de communes du Pays Bellegardien

M. Benjamin VIBERT - M. Régis PETIT

Excusés: M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP - Mme Aurélie CHARILLON – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – Mme Claire CHUINARD – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean-Luc SOULAT – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Claude GEORGET – M. Yves BROISIN – Mme Catherine BRUN

ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	3
I. ADMINISTRATION GENERALE	3
POINT N°1 - INFORMATION RELATIVE A L'INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES TITULAIRES DU COMITE SYNDICAL	
II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX	3
POINT N°1 – APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2022	2 3
POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU PRESIDENT	3
V. GRAND GENEVE ET ACTUALITE TRANSFRONTALIER	3
POINT N°1 – ACTUALITES DIVERSES	3
POINT N°2 – VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIERE : PARCOURS CONCERTATION ELUS WEBINAIRES) : POINT D'INFORMATION	5
/. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	5
POINT N°1 : ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT INNOVALES ET DE LA FEUILLE D ROUTE 2022	
POINT N°2 : PROJET D'AVIS SUR LE CONTRAT DE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (CPRDFOP)	6
POINT N°3 : PROJET D'AVIS SUR LE SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII)	9
POINT N°3 : PROJET DE CONTRIBUTION SUR LE SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION D'AUVERGNE-RHONE - ALPES	12
POINT N°4: INFORMATIONS	15
/I.TRANSITION ECOLOGIQUE	15
POINT N°1 : ADHESION DU POLE METROPOLITAIN A ATMO AUVERGNE RHONE ALPES POUR L'ANNEE 2022	15
/II. MOBILITE	16
POINT N°1 : ADHESION A AGIR POUR L'ANNEE 2022	16
/III. RESSOURCES HUMAINES	17
X. DIVERSERREUR! SIGNET NON DEFI	NI.

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Denis MAIRE est désigné secrétaire de séance.

II. ADMINISTRATION GENERALE

POINT N°1 - INFORMATION RELATIVE A L'INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES TITULAIRES DU COMITE SYNDICAL

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Président a informé le Comité syndical des dernières évolutions au sein des délégués titulaires du Comité syndical et qui concernent la Communauté de Communes du Pays Bellegardien, Thonon Agglomération et Pays de Gex Agglo.

Pour la Communauté de communes du Pays Bellegardien, Monsieur Christophe MAYET, délégué titulaire devient délégué suppléant. Il prend ainsi la place de Monsieur Régis PETIT qui devient alors délégué titulaire au sein du Comité syndical du Pôle métropolitain.

Pour Pays de Gex Agglo, et suite à la démission du Délégué titulaire Monsieur Philippe NOUVELLE, Monsieur Denis LINGLIN a été désigné délégué titulaire au sein du Comité syndical du Pôle métropolitain.

Enfin, pour Thonon Agglomération, Monsieur Joseph DEAGE, délégué titulaire devient délégué suppléant. Il prend ainsi la place de Madame Marie-Pierre BERTHIER qui devient alors déléguée titulaire au sein du Comité syndical du Pôle métropolitain.

III. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX POINT N°1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2022

Le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 24 février 2022 est approuvé par le Comité syndical.

POINT N°2 - COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président indique que les principaux points abordés lors de la réunion du Bureau du 11 mars 2022 sont traités dans le présent ordre du jour.

IV. GRAND GENEVE ET ACTUALITE TRANSFRONTALIERE POINT N°1 – ACTUALITES DIVERSES

Adoption de la loi 3DS

Monsieur le Président rappelle que le projet de loi 3DS (pour différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification de l'action publique locale) a été adopté en lecture définitive à l'Assemblée nationale et au Sénat les 8 et 9 février derniers. Cette loi comprend un chapitre dédié à la coopération transfrontalière et plusieurs dispositions intéressantes pour notre bassin de vie transfrontalier.

Il explique qu'en matière de santé, l'organisation de la continuité des soins, de l'accès aux soins urgents et la coordination en temps de crise avec les territoires frontaliers voisins seront intégrés dans les plans régionaux de santé des Agences Régionales de Santé (ARS). Ces plans devront prévoir la mise en œuvre des Accords internationaux de coopération sanitaire, comme c'est le cas pour l'Accord cadre France-Suisse en matière de Santé. Les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) pourront également associer des professionnels exerçant sur les territoires étrangers frontaliers.

Il précise qu'en matière de formation, la loi 3DS crée au sein du code du travail un chapitre dédié à l'apprentissage transfrontalier, qui permet à un apprenti d'effectuer une partie de sa formation pratique ou théorique dans un pays frontalier de la France. Elle précise le contenu des conventions conclues entre la France et les pays frontaliers qui en fixeront le cadre. Compte tenu de la complexité des dispositions législatives qui devront être prises pour faciliter le développement de l'apprentissage transfrontalier, la loi habilite le gouvernement à les adopter par la voie d'une ordonnance d'ici le 31 décembre 2022.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire et le développement commercial, les commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC) pourront désormais associer un représentant de chacune des collectivités territoriales frontalières compétentes en matière d'aménagement commercial. Les représentants des collectivités étrangères participeront sans voix délibérative aux travaux de la CDAC.

Par ailleurs, pour gérer des services publics communs, les collectivités territoriales étrangères ou leur groupement pourront participer, en tant qu'actionnaire minoritaire, à une société publique locale.

De même, en matière de mobilité, les Pôles métropolitains sont clairement identifiés comme Autorités Organisatrices de la Mobilité. La loi 3DS vient ainsi préciser le code des transports qui visait déjà les syndicats mixtes.

Enfin en matière de compétitions sportives, la loi 3DS prévoit des mesures d'assouplissement des conditions d'inscription aux compétitions organisées en territoire frontalier. Les dispositions de la fédération du pays de résidence pourront s'appliquer.

Monsieur le Président remercie les parlementaires de notre territoire pour leur implication. Si la notion de « bassin de vie transfrontalier » n'a pas été formellement inscrite, la loi 3DS reconnait toutefois le fait frontalier, le prend en considération et a permis aux Pôles métropolitains de pouvoir porter une AOM.

Monsieur Gérard PAOLI revient sur la formation du personnel de santé. Il précise que les organismes de formations suisses disposent d'une capacité suffisante d'accueil pour ces formations transfrontalières mais ce sont les candidats suisses qui manquent. Ceci favorise la préférence nationale.

• Télétravail frontalier

Monsieur Christian DUPESSEY rappelle que l'actualité transfrontalière est marquée, par la fin prévue au 30 juin 2022, des Accords franco-suisse sur le télétravail frontalier dans le cadre de la gestion de la crise COVID-19.

Monsieur le Président indique qu'il a participé à la conférence de presse organisée par le Canton de Genève le 22 mars dernier et qui portait notamment sur le télétravail des frontaliers. Il a noté que les participants ont tenus un discours similaire. Il rappelle que dans notre bassin de vie, l'impôt est prélevé à la source pour les frontaliers. Aussi en lien avec la sécurité sociale, les frontaliers ne peuvent pas dépasser plus de 25% de leur temps de travail en télétravail. Il s'agit d'une règle européenne. Par conséquent si les frontaliers travaillaient en France via le télétravail au-delà de cette limite, l'impôt ne pourrait plus être prélevé à la source, ce qui est contraire à la règle fiscale en vigueur.

Monsieur Christian DUPESSEY, explique qu'en 2019, 4 000 frontaliers étaient en télétravail. Aujourd'hui, on en compte plus de 50 000 et c'est pourquoi il est indispensable de trouver un accord transfrontalier avant le 30 juin 2022. L'enjeu est de définir une règle qui permettrait de fixer les bonnes modalités fiscales. Le temps de télétravail pourrait être limité à 40% mais aussi être interdit au-delà d'un certain périmètre géographique afin d'éviter d'une part les risques de délocalisation des entreprises et d'autre part une concurrence déloyale. Il ne s'agit pas d'ouvrir ces postes en télétravail à des personnes ne résidant pas dans notre bassin de vie.

Madame Virginie DUBY-MULLER souligne la symbolique de cette conférence de presse au cours de laquelle les autorités françaises et suisses ont parlé d'une même voix. Elle confirme qu'un accord doit absolument être trouvé pour l'après 30 juin 2022 afin qu'il n'y ait pas de différence de traitement entre salariés.

Monsieur Benjamin VIBERT approuve la mobilisation du Pôle métropolitain et des Départements. Il insiste sur la nécessité de cet accord sans lequel nous pourrions découvrir de nouvelles formes de discrimination et de concurrence déloyale.

• Assises européennes de la Transition énergétique 2022 : information

Monsieur Sébastien JAVOGUES rappelle que les Assises européennes de la Transition énergétique (AETE) sont coorganisées par le GLCT Grand Genève. Elles se dérouleront du 31 mai au 2 juin dans le Grand Genève. Le programme du IN et les inscriptions seront ouvertes à compter du 29 mars prochain.

Il précise que les Présidents des EPCI membres du Pôle ont été sollicités pour mobiliser leurs agents qui souhaiteraient être bénévoles et apporter leur aide pour toute l'organisation lors de ces trois jours. Ces agents pourront bien entendu bénéficier d'accès aux ateliers ou encore conférences qui se tiendront dans le cadre du IN.

Il ajoute que le OFF des Assises Européennes de la Transition Energétique aura lieu du 10 mai au 05 juin 2022. Les modalités d'inscription et le formulaire pour déposer une animation sont disponibles sur le site <u>Grand Genève en transition</u>.

• Démarche Grand Genève en transition : calendrier d'adoption du projet de Charte politique

Monsieur Christian DUPESSEY rappelle que dans le cadre de la démarche Grand Genève en transition, les membres du GLCT Grand Genève travaillent depuis plusieurs mois à l'élaboration d'une Charte d'engagements politiques. Cette Charte place la transition écologique au cœur du projet de territoire transfrontalier franco-valdo-genevois et amène la construction progressive d'un plan d'actions sur la base de principes partagés. L'objectif est d'engager et de réussir la transition écologique de notre bassin de vie transfrontalier, le Grand Genève, et d'enclencher un processus de coopérations et d'actions conjointes.

Pour mémoire, le Comité syndical du Pôle métropolitain a tenu, le 24 février dernier, une séance privée afin de recueillir les avis des élus du Pôle métropolitain et des intercommunalités membres sur le projet de Charte. Cette réunion a permis de terminer un premier processus de concertation avec les EPCI membres

démarré au mois de novembre dernier et de préparer la réunion du Bureau du GLCT Grand Genève du 3 mars 2022. Au cours de cette séance, chacun des membres du GLCT Grand Genève a en effet été invité à présenter ses remarques et propositions.

Les membres du Bureau ont ainsi convenu d'un certain nombre de modifications à porter au document, avec le calendrier suivant :

- arrêt et adoption du texte lors de l'Assemblée du GLCT Grand Genève du 07 avril ;
- processus d'adoption dans chacune des entités membres à compter du 07 avril ;
- signature de la Charte à l'occasion des Assises Européennes de la Transition énergétique (31 mai-2 juin).

Monsieur Christian DUPESSEY propose d'organiser une réunion du Pôle métropolitain en visioconférence le vendredi 1^{er} avril de 12h30 à 14h00 pour revoir la version finale du document avant adoption en Assemblée du GLCT du 7 avril 2022.

Monsieur Sébastien JAVOGUES revient sur la dernière séance du Groupe de Travail Transfrontalier (GTT) Transition écologique. Les participants ont exprimé leurs doutes quant à la possibilité de maintenir la date de signature lors des Assises Européennes de la Transition Energétique. Par ailleurs, Monsieur le Viceprésident indique que le Conseil Départemental de la Haute-Savoie n'a pas participé à cette séance.

POINT N°2 - VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIERE : PARCOURS CONCERTATION ELUS (WEBINAIRES) : POINT D'INFORMATION

Monsieur Vincent SCATTOLIN rappelle que les partenaires du Grand Genève se sont engagés dans l'élaboration d'une vision territoriale transfrontalière commune, déclinaison spatiale de la démarche Grand Genève en transition qui vise la neutralité carbone du territoire à l'horizon 2050.

Cette vision territoriale transfrontalière partagée doit être le point de départ d'un véritable pacte territorial qui pourra se traduire dans les documents de planification des entités qui composent le Grand Genève

Il précise qu'il est essentiel que toutes les communes soient associées à cette démarche d'élaboration de la **Vision territoriale transfrontalière (VTT)**, l'approche partenariale et par le terrain étant un des points forts de la démarche.

Monsieur Vincent SCATTOLIN explique qu'il est indispensable d'impliquer les élus locaux dans cette démarche et c'est pourquoi, afin de préparer les participants aux ateliers PACA, un cycle de webinaires courts, dynamiques et pédagogiques est proposé. Il s'agit, en amont des ateliers PACA, de leur permettre l'accès à une information suffisante sur les enjeux transfrontaliers, les dynamiques métropolitaines et la transition écologique. Aussi, ces webinaires ciblent l'ensemble des élus et techniciens du Grand Genève bien que les temps d'échanges soient prioritairement auprès des élus.

Monsieur le premier Vice-président détaille l'organisation de ces webinaires qui se présentent comme suit :

- Un format « Webinaire » en visio-conférence d'une durée d'une heure (20-30 min de présentation avec plus de 30 min d'échanges)
- Une fréquence de rendez-vous régulière et agendée à l'avance, des mardis de 13h à 14h
- Une diffusion large du programme avec une participation ouverte à tous les élus, jusqu'au niveau communal, du Grand Genève.
- Intégration des webinaires dans un programme global où formations, visites et temps forts se complètent et se répondent.
- En différé, mise à disposition du replay des visio-conférences avec les supports de présentation et des liens « pour aller plus loin »

Enfin, il explique que si le sujet traité par un webinaire le permet, celui-ci sera alors présenté par des élus en s'assurant que chaque territoire soit bien entendu représenté.

Les deux premiers webinaires auront lieu les mardi 26 avril et mardi 10 mai.

Monsieur Christian DUPESSEY rappelle que ces webinaires sont aussi ouverts à tous les conseillers municipaux et il invite les Présidents des EPCI à assurer le relais auprès des communes. Il s'agit d'une démarche participative.

V. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

POINT N°1 : ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT INNOVALES ET DE LA FEUILLE DE ROUTE 2022

Monsieur Marin GAILLARD présente le bilan du partenariat effectué avec Innovales pour l'année 2021. Cette activité s'est répartie en deux axes principaux : l'habitat durable et les énergies renouvelables citoyennes, ainsi que l'économie circulaire. Il ajoute que l'Association Inno Vales a largement prouvé sa plusvalue au fur et à mesure des années et à travers d'autres collaborations avec des EPCI membres du Pôle.

Monsieur Marin GAILLARD présente le projet de délibération portant sur la convention de partenariat pour l'année 2022

Vu le rapport d'activité 2021 de l'action InnoVales au titre de cette convention cadre ci-annexée,

Vu le projet de feuille de route 2022 ci-annexé,

Vu le projet de convention d'exécution annuelle 2022 ci-annexé,

Le Pôle métropolitain du Genevois français, a initié une politique de développement économique à l'échelle du Genevois français depuis novembre 2013. Il s'agit de construire un territoire durable, inclusif et compétitif dans le Grand Genève et en Auvergne - Rhône-Alpes, impliquant les acteurs économiques privés et publics concernés.

Cette stratégie a révélé un enjeu de développement économique fort pour ce territoire qui souhaite développer une économie inclusive et ouverte au plus grand nombre aux cotés des clusters, pôles de compétitivités performants, et des agences et services économiques de proximité afin de maintenir un équilibre social global sur son territoire. Le soutien à l'innovation sociale, à l'Economie Sociale et Solidaire et à l'entrepreneuriat solidaire font partie de la stratégie de développement économique du Pôle métropolitain. Les enjeux, à l'échelle du Genevois français, résident dans la faculté à fédérer et animer les forces vives de l'ESS afin de constituer un effet levier générateur de croissance économique et d'emplois durables et d'autre part, d'accompagner les entreprises existantes sur les sujets d'innovation sociale ou entrepreneurs sur le volet juridique de l'ESS.

Par ailleurs, du fait de sa forte activité économique et touristique, le Genevois français est particulièrement concerné par les enjeux du changement climatique et la nécessité d'agir pour la réduction de la pollution atmosphérique, et s'est engagé dans une démarche de Territoire à Energie POSitive (TEPOS).

La convention annuelle 2022 signée entre le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) InnoVales et le Pôle métropolitain du Genevois français, a pour objectif d'accélérer l'émergence, la consolidation et l'essaimage de projets soutenant la transition écologique, énergétique, écologique et solidaire sur le territoire.

La feuille de route proposée s'organise autour de deux axes :

- AXE 1 Développer l'entrepreneuriat innovant et l'innovation sociale au profit dans les différentes filières de la Transition écologique (Habitat durable, mobilité durable, circuits courts alimentaires, Economie Circulaire...).
- AXE 2 Favoriser la transition énergétique, écologique, circulaire et solidaire sur le Genevois français auprès des citoyens collectivités locales et des entreprises.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat, annexé à la présente délibération, avec l'association Innovales, pour la réalisation de la feuille de route 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- AUTORISE le versement d'une subvention de 77 400 € à l'association InnoVales pour l'année 2022 selon les modalités fixées dans la convention de partenariat et d'objectifs pour la réalisation de la feuille de route 2022 ci-annexée;
- IMPUTE la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

POINT N°2: PROJET D'AVIS SUR LE CONTRAT DE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (CPRDFOP)

Monsieur Christian DUPESSEY explique que les projets de contribution ont été transmis aux équipes techniques des EPCI. Compte-tenu du délai imparti (3 semaines) pour apporter une contribution pour ces trois schémas régionaux et de notre calendrier de séances, il n'était pas possible de travail cette contribution en amont au sein des conférences thématiques.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Marin GAILLARD qui présente les deux délibérations suivantes.

Préambule

La Région Auvergne Rhône-Alpes procède actuellement à la consultation des territoires pour l'élaboration du nouveau Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle pour la période 2022-2028. L'élaboration d'un CPRDFOP permettra à tous les acteurs publics engagés sur des sujets de transition professionnelle de s'exprimer sur les grands enjeux couverts par ce document.

Le Pôle métropolitain du Genevois français, dans le cadre de sa stratégie de développement économique et de l'emploi/formation, se doit de s'inscrire dans les actions stratégiques de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Au regard du partenariat historique établi entre le Pôle métropolitain et la Région sur ces sujets spécifiques, il est primordial que le CPRDFOP tienne compte des atouts et potentiels offerts par le contexte transfrontalier du Grand Genève. Il s'agit de partager avec la Région Auvergne Rhône-Alpes une stratégie ciblée d'intervention publique, centrée sur le soutien aux formations professionnelles certifiantes, qualifiantes, de faciliter l'orientation des jeunes du secondaire, collégiens et lycéens, mais aussi jeunes diplômés, s'assurer de la mise en place et maintien d'acteurs de proximité pour l'accompagnement des jeunes, des salariés en reconversion, des demandeurs d'emploi et d'accélérer leur retour à l'emploi pour accompagner les entreprises du Genevois français.

Le Pôle métropolitain souhaite porter, à l'occasion de la consultation CPRDFOP, les orientations de sa stratégie de développement économique et de l'emploi-formation. Pour cela, il convient d'évoquer les outils et moyens mis en place tels que la cellule Employabilité, la coordination aux côtés du Canton de Genève du réseau des centres associés de la Cité des Métiers du Grand Genève mais aussi le programme d'actions du club des entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc.

1. <u>Le Grand Genève et le Genevois français, des accélérateurs de la transition professionnelle pour la Région Auvergne Rhône Alpes</u>

La Suisse est le pays le plus compétitif et parmi les plus innovant du monde selon plusieurs classements internationaux. La Suisse romande, et plus particulièrement le canton de Genève, accueille le CERN, une trentaine d'organisations internationales, près de 240 ONG (la Genève internationale), des multinationales leaders mondiales, les plus grands acteurs du secteur bancaire, de la finance, du négoce, de l'horlogerie et de la santé. Genève doté d'un aéroport international, est également une place économique internationale majeure.

Le Genevois français, frontalier du canton de Genève et du canton de Vaud, se situe à l'articulation des atouts de la Suisse et d'Auvergne Rhône-Alpes : il compte 425 000 habitants pour 117 000 emplois. Il constitue la partie française du Grand Genève, deuxième agglomération de Suisse et d'Auvergne Rhône-Alpes avec un million d'habitants. La Région Auvergne Rhône-Alpes est d'ailleurs pleinement active sur ce périmètre en tant que membre du GLCT Grand Genève mais aussi du Comité Régional Franco-Genevois.

Dynamique, le Genevois français connaît une croissance démographique exceptionnelle et accueille près de 10 000 habitants supplémentaires par an. Fort de ses 22 500 entreprises, le Genevois français connaît également une très forte dynamique en termes de création d'entreprises (4 500 créations/an soit 2 fois plus en moyenne qu'à l'échelle AURA) et d'emplois (6.4% de taux de chômage, -7.4% au 4ème trimestre 2021 contre 7% en AURA). Le pouvoir d'achat est 1,37 fois plus élevé que la moyenne nationale offrant des opportunités économiques pour le commerce, l'artisanat, le tourisme et l'agriculture de proximité.

Cette attractivité et ces atouts sont liés à la proximité de Genève (Aéroport International et son écosystème économique). Le Genevois français compte un nombre d'acteurs économiques de poids dans les filières de la mécatronique, aéronautique, santé, l'alimentaire, le bien être, l'habitat durable et le sport. Le tissu productif y encore bien présent même s'il est actuellement durement frappé par la crise internationale et connaît de profonde mutation notamment dans le secteur automobile et aéronautique avec la transition énergétique en œuvre. Les emplois liés à l'industrie et aux services aux industries sont ici deux fois supérieurs à la moyenne régionale.

Cette diversité d'activités et sa capacité de développement économique repose en partie sur sa vingtaine de zones d'activités d'intérêt métropolitain (parmi 142 zones d'activités économiques), ainsi que sur le soutien à de nombreux projets d'innovation et dédiés à l'entrepreneuriat.

Malgré ces atouts, l'attractivité économique forte du Canton de Genève et plus globalement de la Suisse romande, conjuguée à des niveaux de rémunération élevés des employés suisses attirent très largement la main d'œuvre qualifiée française et principalement celle du Genevois français, engendrant de réelles difficultés à recruter dans le Genevois français, notamment pour certains métiers en tension tels que la santé, le BTP et l'industrie.

Aussi, pour faciliter la compétitivité des entreprises et s'assurer d'une main d'œuvre la plus adaptée possible aux besoins des entreprises françaises et de notre bassin d'emploi, le Grand Genève s'est doté d'un service transfrontalier pour l'orientation et la promotion des formations : la **Cité des Métiers du Grand Genève**. Le

canton de Genève via l'Office cantonal des Formations Professionnelles et Continues finance le dispositif côté suisse. Le Pôle métropolitain coordonne et finance l'animation du réseau des Centres associés des 8 EPCI du Genevois français, référencé dans le cadre du Service Régional de l'Orientation.

Pour accroitre le champ d'actions et mieux connaitre les problématiques et besoins du territoire transfrontalier, la Région Auvergne Rhône Alpes anime aux côtés du Canton de Genève et du Pôle métropolitain une cellule « Employabilité ».

2. <u>Un partenariat Pôle métropolitain du Genevois français - Région Auvergne-Rhône-Alpes pour fédérer les initiatives de coopération transfrontalière : faciliter l'employabilité sur le Genevois français à travers la mobilisation des acteurs de l'IAO et des outils spécifiques</u>

Les coopérations transfrontalières s'amplifient grâce à des collaborations croissantes avec les organismes suisses de développement économique (DG-DERI), de l'emploi (OCE) et de l'orientation et des Formations (OFPC), de l'observation territoriale (OCSTAT).

Sur la période 2019-2020, la Direction régionale de la Formation et de l'Orientation est devenue partenaire officielle d'un programme Interreg Feder France-Suisse du nom de DIGIPRO. Ce programme visait à faciliter d'une part la numérisation des outils franco-suisses afin de faciliter l'accès à l'information et d'autre part d'apporter en proximité immédiate un accompagnement des citoyens, notamment demandeurs d'emploi, à la transition numérique afin de lutter contre la fracture numérique. Le rôle de la Région pour lutter contre la fracture numérique et s'assurer de l'employabilité d'un maximum de citoyens est fondamental.

L'évolution des métiers est différente selon les filières. Sur le Genevois français, 3 domaines économiques sont principalement touchés : la santé, la construction/transition énergétique dans le bâtiment et l'industrie (filières décolletage, mécatronique et plasturgie). Pour mieux comprendre les enjeux et mieux agir, la cellule « Employabilité » constituée de la Région, du Canton de Genève et du Pôle métropolitain, élabore aux côtés de l'INSEE et de l'Office Cantonal de la Statistique de Genève une étude poussée de l'emploi, de la croissance, et des évolutions des métiers. Le soutien de la Région sur ce type d'initiative est important pour soutenir l'emploi sur la partie française du Grand Genève. L'évolution de l'outil régional *Datascope* mis en place avec l'organisme régional Via Compétences et la DFOR, en prenant en compte les données de l'emploi et économiques transfrontalières, permettrait de disposer d'un outil avec des données réalistes mises à jour régulièrement et optimiserait la mise en place des actions d'orientation professionnelle et de formations depuis le Genevois français.

A l'échelle transfrontalière, plusieurs forums des métiers et/ou des formations sont organisés avec une certaine récurrence. On peut citer le salon « Cité métiers, l'Expo » qui attire 100 000 personnes, 1 500 cars scolaires sur 5 jours. La présence d'un stand régional aux côtés du Pôle métropolitain et du réseau Cité des Métiers permet aux citoyens français présents sur ce salon (35%) de disposer d'informations essentielles sur les filières économiques porteuses et de formations professionnelles attirantes sur la Région.

La transition écologique, énergétique et circulaire constituent des enjeux majeurs pour l'emploi en France. Dans le cadre du Grand Genève, les services de la Région soutiennent les Assises Européennes de la Transition Energétique et particulièrement son Carrefour des Métiers, de l'Emploi et des Formations Professionnelles et Continues prévu du 31 mai au 02 juin 2022. 1 600 collégiens et lycéens sont attendus, 400 demandeurs d'emploi, jeunes diplômés, apprentis et salariés en reconversion seront accueillis sur 45 stands de conseils/information pour cette année 2022. La Région soutient ainsi la venue des lycéens. La pérennité du soutien de la Région est essentielle pour que cette action puisse s'amplifier dans les années à venir au regard des enjeux économiques et d'emplois.

3. Poursuivre la mise en réseau des acteurs de l'insertion et de l'emploi

A l'échelle du Genevois français, le dispositif « la Cité des métiers » joue un rôle d'interface et de vitrine pour les différents acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la formation, avec une dimension transfrontalière. La mise en relation des acteurs de l'écosystème de l'insertion et de l'emploi (Département, mission locale, autres associations...) doit être renforcée au niveau local, régional voire national pour améliorer l'efficience de l'action publique et la qualité de services aux usagers.

4. Favoriser les démarches de formations certifiantes et qualifiantes pour le retour à l'emploi et la reconversion professionnelle

Le Genevois français dispose d'un des taux de chômage les plus bas d'Auvergne-Rhône-Alpes. Toutefois, la crise sanitaire a montré une forte vulnérabilité. La zone d'emploi a connu la plus forte progression du taux de chômage d'Auvergne-Rhône-Alpes en 2020-début 2021. Pour s'assurer du maintien d'une main d'œuvre qualifiée sur un territoire disposant de nombreux emplois en tensions (santé, bâtiment, restauration, commerce, industrie), il est important que la Région puisse soutenir d'une part les dispositifs en place au travers des acteurs de l'IAO (information, accueil, orientation) : la Cité des Métiers du Genevois français, la Mission Locale, mais aussi les financements de l'offre de formation professionnelle certifiante et qualifiante. L'enjeu consiste d'une part à la réinsertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi depuis plus

de 2 ans, les jeunes en décrochage scolaire ainsi que les salariés en reconversion professionnelle dont les métiers sont en voie d'évolution ou d'extinction.

La Crise Covid-19 a accéléré les mutations économiques et les souhaits des citoyens de vouloir se reconvertir (60% des salariés en France ont exprimé un souhait de changement de métier en 2021). Cette nouvelle cible de citoyen est également à privilégier dans les sources d'employabilité.

Les grandes mutations en œuvre liées aux transitions énergétiques, écologiques, numériques et démographiques sont bien sûr au cœur de ses enjeux, dans un territoire frontalier marqué par une très forte dynamique, des métiers en très grande tension (sanitaire, industrie, agriculture, services...) et un rapide vieillissement de la population.

5. Accompagner les jeunes diplômés et sans diplôme à l'insertion professionnelle

Le Genevois finance un programme d'actions auprès du Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc. L'objectif est d'accompagner les entreprises dans leur recrutement actif et les étudiants et jeunes diplômés dans leur transition professionnelle. Le plan d'actions revêt plusieurs formes : les temps de sensibilisation à la découverte des métiers, des temps dédiés au recrutement ou à la préparation aux recrutements. Une partie du programme est dédiée à la mise en place de contrats d'alternance pour faciliter la montée en compétences des jeunes. 1 000 entreprises et 10 000 étudiants intègrent chaque année ce programme collaboratif.

Cependant, de nombreux jeunes ne disposent pas d'un tel soutien. Certains sont en décrochage scolaire, la majorité sont des demandeurs d'emploi sans qualification, d'autres sont des réfugiés politiques et ont des difficultés de langue ou simplement ont choisi une voie professionnelle qui ne leur convient pas. Pour l'ensemble de ces situations, il est important que la Région soit à nos côtés pour soutenir l'alternance auprès de ces personnes mais aussi auprès des entreprises qui doivent s'adapter dans ces nouveaux modes de recrutements.

Il nous paraît important que la Région puisse mobiliser à plein les nouvelles dispositions prévues par la loi 3DS et qui vise à faciliter les parcours transfrontaliers en matière d'apprentissage, dans le cadre du maillage territorial de l'offre à l'échelle de notre bassin de vie transfrontalier.

6. Poursuivre la valorisation de la voie professionnelle

L'orientation passe aussi par la valorisation des métiers et des formations associées, notamment des métiers en tension et des métiers en mutation dans le cadre de la transition écologique. Il est ainsi nécessaire de poursuivre les efforts de valorisation de l'image de l'alternance et de la filière professionnelle

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

• **AUTORISE** Monsieur le Président à transmettre la présente contribution à Madame Ségolène Guichard, Vice-présidente de la Région Auvergne – Rhône Alpes déléguée à l'apprentissage et à la formation professionnelle.

POINT N°3: PROJET D'AVIS SUR LE SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII)

Préambule

La Région Auvergne Rhône-Alpes procède actuellement à la consultation des territoires pour l'élaboration du nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L'élaboration d'un SRDEII est une obligation réglementaire pour chaque région, introduite par la loi NOTRe, afin de coordonner les engagements internationaux pris par la France avec les enjeux locaux en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Le SRDEII définira les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional, le développement de l'agriculture et du tourisme.

Le SRDEII actuel tient compte de la dimension transfrontalière de notre territoire et intègre les enjeux et potentiels de développement de notre territoire à l'interface de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Suisse romande.

Le Pôle métropolitain souhaite contribuer à la consultation proposée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de son SRDEII, afin de mettre en valeur les caractéristiques économiques du Genevois français et du Grand Genève, ainsi que les orientations du Pôle métropolitain en matière de développement économique. Cette contribution se veut constructive, notamment au regard de l'accent mis par la Région sur

l'internationalisation et l'innovation. Il convient également d'évoquer l'engagement du Pôle métropolitain sur le volet dédié à l'économie sociale et solidaire et la réflexion engagée autour de l'économie circulaire, l'agriculture et du tourisme.

<u>Le Grand Genève et le Genevois français, territoire vecteur d'innovation, de compétitivité et d'internationalisation pour la Région Auvergne Rhône Alpes</u>

Le Genevois français, frontalier du canton de Genève et du canton de Vaud, se situe à l'articulation des atouts de la Suisse et d'Auvergne Rhône-Alpes: il compte 425 000 habitants pour 117 000 emplois. Il constitue la partie française du Grand Genève, deuxième agglomération de Suisse et d'Auvergne Rhône-Alpes avec un million d'habitants. La Région Auvergne Rhône-Alpes est d'ailleurs pleinement active sur ce périmètre en tant que membre du GLCT Grand Genève.

La Suisse est le pays le plus compétitif et parmi les plus innovant du monde selon plusieurs classements internationaux. La Suisse romande, et plus particulièrement le Canton de Genève, accueille le CERN, une trentaine d'organisations internationales, près de 240 ONG (la Genève internationale), des multinationales leaders mondiales, les plus grands acteurs du secteur bancaire, de la finance, du négoce, de l'horlogerie et de la santé. Genève dotée d'un aéroport international, est également une place économique internationale majeure, véritable moteur pour le Grand Genève

Dans ce cadre transfrontalier, le Genevois français connaît une croissance démographique exceptionnelle et accueille près de 10 000 habitants supplémentaires par an. Malgré un déséquilibre d'emplois entre la partie française et la partie suisse de la métropole, le Genevois français, fort de ses 22 500 entreprises connaît également une très forte dynamique en termes de création d'entreprises (4 500 créations/an soit 2 fois plus en moyenne qu'à l'échelle AURA) et d'emplois (6.4% de taux de chômage, -7.4% au 4eme trimestre 2021 contre 7% en AURA). Le pouvoir d'achat est 1,37 fois plus élevé que la moyenne nationale offrant des opportunités économiques pour le commerce, l'artisanat, le tourisme et l'agriculture de proximité.

Cette attractivité et ces atouts sont liés à la proximité de Genève (Aéroport International, écosystème économique) ainsi qu'à des savoir-faire locaux. Le Genevois français compte ainsi un nombre d'acteurs économiques de poids dans les filières de la mécatronique, de l'aéronautique, de la santé, du bien-être, de l'alimentaire, de l'habitat durable et du sport.

Le tissu productif y encore bien présent même s'il est actuellement durement frappé par la crise internationale et connaît de profonde mutation notamment dans le secteur automobile et aéronautique avec la transition énergétique en œuvre. Les emplois liés à l'industrie et aux services aux industries sont ici deux fois supérieurs à la moyenne régionale.

Cette diversité d'activités et sa capacité de développement économique repose en partie sur ses quinze zones d'activités d'intérêt métropolitain (parmi 142 zones d'activités économiques), ainsi que sur le soutien à de nombreux projets d'innovation. Enfin, le Pôle métropolitain favorise, par le biais de son réseau d'acteurs le soutien à l'entrepreneuriat innovant via les procédés de labélisation French Tech (partenariat avec la French Tech du Genevois français), French Impact et plus récemment French Fab, qui permettent l'émergence de réseaux de professionnels en capacité de monter en compétence, en possibilité d'investissement et de croissance.

<u>La transition écologique, fil directeur du Pôle métropolitain, notamment pour le développement économique</u>

La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux. Elle constitue le fil directeur du mandat 2020-2026 pour le Pôle métropolitain et guide donc l'activité du Pôle métropolitain en matière de développement économique.

Ainsi, à l'enjeu de rééquilibrage des emplois entre France et Suisse au sein du Grand Genève, s'ajoute l'impératif de transition écologique et de réponse à la crise socio-économique. La transition écologique est à la fois une nécessité et une opportunité pour le développement économique du Genevois français. La crise socio-économique liée à la crise sanitaire du Covid-19 oblige quant à elle à agir rapidement. Le Pôle

métropolitain souhaite donc favoriser l'émergence d'une économie reposant sur le développement des activités liées à l'innovation durable, à l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire, et à un redéploiement vers la proximité et le développement endogène.

<u>Favoriser les démarches de développement de l'entrepreneuriat et le soutien aux entreprises et porteurs de projets</u>

Le Genevois français a signé le pacte d'appartenance au réseau Je crée en Rhône Alpes. Il fédère aujourd'hui un réseau d'une quarantaine d'opérateurs de la création/reprise comprenant sept portes d'entrée (agences et chambres consulaires), quatre incubateurs (InnoGex, Village By CA, ABC by OSV ID CUBE), un accélérateur (CRIC Starter), quatre plateformes technologiques (Pangloss Labs, Fablac, CRIC, InnoLab, Biopark) et six pépinières d'entreprises...

Les spécificités territoriales sont tournées vers la création d'entreprises et le développement économique autour des sept domaines de spécialisation. Notre spécificité transfrontalière, nous permet d'accompagner les entreprises sur les problématiques transfrontalières afin de permettre aux entreprises et porteurs de projet de profiter de l'effet frontière de part et d'autre de la frontière (accès aux deux marchés, bilocalisation, sous-traitance, cotraitance). Un accompagnement à l'entrepreneuriat et à l'innovation sociale a également été instauré grâce à l'appui de la CRESS par le PTCE InnoVales au travers du Contrat Economique Sectoriel ESS signé avec la Région à l'automne 2015.

Depuis 2019, le Pôle métropolitain soutient également deux réseaux d'innovation French Tech In The Alps – Genevois français et French Impact pour accompagner les entrepreneurs dans leur montée en compétence, leur capacité d'innover ou de lever des fonds pour leur croissance et développement. Cela s'est notamment concrétisé par le partenariat du Pôle métropolitain avec l'association French Tech du Genevois français depuis l'automne 2021.

Des espaces métropolitains qualitatifs pour accueillir les activités économiques

Le Genevois français accueille plusieurs grandes opérations économiques en cœur de villes ou au sein de ses 15 Zones d'Activités Economiques métropolitaines. Un Schéma métropolitain d'Accueil des Entreprises a ainsi été élaboré pour accompagner les EPCI et les entreprises dans le fonctionnement de ces espaces économiques. 19 actions ont été identifiées, parmi lesquelles la gestion des friches, dents creuses, la requalification des bâtiments afin d'améliorer la qualité de ces espaces économiques, mais aussi apporter plus de services aux entreprises et employés.

La prise en compte de notre Schéma métropolitain d'Accueil des Entreprises dans le SRDEII, permettrait d'intégrer les espaces d'activités métropolitain du Genevois français au sein de l'armature économique régionale afin de valoriser ces espaces porteurs de dynamisme et qui ont une ambition de qualité et de durabilité.

L'économie circulaire, une façon de développer économiquement nos territoires et de répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux

La crise socio-économique et sanitaire liée au COVID-19 a impacté 90% des secteurs d'activité du Genevois français. En parallèle, l'Etat vote de nouvelles lois (Grenelle Environnement, Egalim, Antigaspillage ...) qui impacteront très fortement les entreprises en termes d'organisations, montée en compétences, investissements...

A travers des dispositifs d'écologie industrielle et territoriale (EIT), des réflexions en termes d'approvisionnement local, de sensibilisation auprès des entreprises à l'innovation durable, la transition écologique et circulaire, le Pôle métropolitain souhaite développer des nouveaux vecteurs de croissance durable, plus respectueuse des valeurs humaines et de l'environnement tout en créant de la valeur ajoutée économique et de l'emploi durable non délocalisable.

La reproduction de notre opération d'EIT « Entrez dans la Boucle » permettant d'animer une démarche d'économie circulaire au sein d'une même zone d'activité métropolitaine, ou bien l'entrée dans le déploiement du référentiel Economie Circulaire sont des pistes de collaboration importantes pour les entreprises et le territoire.

L'agriculture, vers un renforcement des circuits courts

Le Grand Genève est un territoire riche d'acteurs de l'agroalimentaire reconnus : l'ENILV, Les Laiteries Réunies, mais aussi les Eaux de Thonon et d'Evian, Fruité, Baïko, Les 2 Marmottes...

Le Genevois français doit répondre à des enjeux de préservation de ses espaces agricoles face à une croissance démographique et urbaine forte, c'est pourquoi le Pôle métropolitain s'engage, dès 2022, dans une stratégie alimentaire, complémentaire des PAT portés par ses EPCI membres, ainsi que des actions d'échelle Grand Genève, afin de favoriser l'agriculture de proximité et les circuits courts.

<u>Un renforcement des collaborations transfrontalières pour le développement à l'international de nos</u> entreprises

Le Genevois français est inscrit aux côtés de la Région et du Canton de Genève dans la valorisation des partenariats entre acteurs économiques. Plusieurs opérations sont soutenues par le Pôle métropolitain dans le cadre des instances du Grand Genève et de l'Arc Lémanique. On peut citer à titre d'exemple la coorganisation, contribution ou participation aux Assises Européennes de la Transition Energétique, au Forum d'Affaires franco-suisses, aux Tables Rondes du Grand Genève, aux conventions d'affaires thématiques de l'ULCCI, à l'opération transfrontalière Digital cross Outdoor, au Forum Transfrontalier de l'Economie Circulaire...

Ces initiatives transfrontalières sont, pour les acteurs de l'innovation régionaux, l'occasion de profiter de collaborations vectrices d'internationalisation.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

• **AUTORISE** le Président à transmettre la présente contribution à Madame Stéphanie Pernod, première Vice-présidente de la Région Auvergne – Rhône Alpes, déléguée à l'économie.

POINT N°3: PROJET DE CONTRIBUTION SUR LE SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION D'AUVERGNE-RHONE - ALPES

Monsieur Christian DUPESSEY présente le projet de délibération.

La Région Auvergne Rhône-Alpes procède actuellement à la consultation des territoires pour l'élaboration du nouveau Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation (SRESRI).

Le SRESRI actuel tient compte de la dimension transfrontalière de notre territoire et intègre les enjeux et potentiels de développement de notre territoire à l'interface de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Suisse romande.

Le SRESRI définira les orientations en matière de développement de l'enseignement supérieur et de l'innovation sur les territoires d'Auvergne Rhône-Alpes et constitue le cadre de référence de la politique de la Région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Il définira les orientations et les priorités d'orientations en matière d'intervention de la Région et des autres collectivités territoriales en cohérence avec les stratégies nationales de l'État.

Le Pôle métropolitain du Genevois français dans le cadre de sa stratégie d'accompagnement de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation se positionne en complémentarité de l'action régionale et propose une contribution.

1. Contexte et enjeux

Le Pôle métropolitain du Genevois français représente près de 420 000 habitants pour 118 000 emplois et fédère huit intercommunalités situées dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Il constitue la partie française de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève. Avec plus d'un million d'habitants et 550 000 emplois, le Grand Genève compte parmi les territoires les plus dynamiques d'Europe et de France métropolitaine.

Depuis 2015, le Pôle métropolitain du Genevois français accompagne la constitution d'une offre singulière d'enseignement supérieur et recherche pour répondre aux besoins des entreprises et des habitants du territoire.

Cette démarche s'inscrit dans le renforcement du projet transfrontalier partagé par les acteurs locaux à l'échelle du Grand Genève.

Soutenu notamment sur les aspects d'investissement par la Région et l'Etat au titre du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 (CPER), l'offre en matière Enseignement Supérieur et Recherche se structure autour de 7 pôles territoriaux complémentaires à l'échelle du Genevois français : l'Etoile Annemasse-Genève, La Roche-sur-Foron, Thonon-les-Bains, Archparc, Bonneville, Pays de Gex Agglo (Ferney-Voltaire/St Genis Pouilly) et Valserhône.

Cette offre se construit en partenariat avec les acteurs de l'enseignement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Suisse Romande.

L'ambition de la démarche est de développer collectivement – organismes de formation, entreprises, étudiants et collectivités - des projets innovants en matière d'enseignement supérieur. Ces projets renforceront l'employabilité des formés et répondront ainsi aux besoins des entreprises sur le territoire.

En 2018, cette démarche devient « Grand Forma, se former dans le Genevois français » avec pour objectifs de :

- Gagner en visibilité et de rassembler davantage d'acteurs : de la formation, des entreprises et des étudiants ;
- Valoriser les premiers projets opérationnels, les évènements organisés par les organismes de formation et leurs partenaires à l'échelle régionale et transfrontalière.

Au travers de ce réseaux local constitué depuis 2015 puis enrichit par les acteurs de l'enseignement supérieur, le Genevois français fait valoir la nécessité de créer des réponses en adéquation avec ses besoins en matière d'emploi et de compétitivité par le biais de coopérations nouvelles en matière de recherche ou de formations et d'innovations pédagogiques.

2. Une offre de formations à renforcer pour répondre aux besoins des secteurs socioéconomiques en tension : construire des parcours innovants et adaptés au bassin de vie transfrontalier

L'offre existante de formation supérieure s'est établit principalement grâce à la création de filières courtes dans des secteurs pourvoyeurs d'emploi dans le bassin de vie. Dans le Genevois français, 16 % des étudiants de première année sont issus du même établissement (avant le Baccalauréat ou dans une autre formation supérieure). Cette part est très largement supérieure à celle observée dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (3 %) Ce constat s'explique surtout par la quasi-absence de formations sur ce territoire pour lesquelles le changement d'établissement est obligatoire (Université, DUT...) et par le poids très fort des STS pour lesquelles le changement d'établissement n'est pas systématique (un BTS peut avoir lieu dans le même lycée que celui d'obtention du Baccalauréat).

Le Pôle métropolitain du Genevois français et ses EPCI membres ont cherché à favoriser des moyens de développement en adéquation avec les besoins en compétences du territoire et en lien étroit avec la stratégie économique du territoire.

Les sept polarités identifiées à l'échelle du territoire déploient ces parcours dans les filières sanitaire et social, de l'hôtellerie restauration, de l'agroalimentaire, du bâtiment et de l'immobilier, du commerce et des services. Les lycées et les établissements spécialisés (comme les IFSI) sont les principaux pourvoyeurs de parcours de type Bac +2 ou Bac +3. Le reste de l'offre est assurée par des établissements privés.

Le territoire ne répond que partiellement aux besoins de ces différents secteurs d'activités. Plusieurs filières sont d'ores et déjà dans des situations difficiles au regard des nécessités de recrutement du bassin transfrontalier et de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

Rappelons que le territoire ne bénéficie pas d'ancrage universitaire pérenne alors qu'il est parmi les bassins avec la démographie la plus dynamique de notre pays.

La situation est d'autant plus délicate dans des filières comme le secteur médico-social. La récente crise sanitaire a démontré les difficultés de fidélisation pour les établissements de santé.

Le développement de la formation en soins infirmiers (Bac +3 à Bac + 5) et des spécialisations éventuelles sont des leviers indispensables pour faire à la pénurie de personnel qualifié.

Pour ce faire, et prendre en compte la configuration transfrontalière des enjeux, il est nécessaire de travailler de concert avec les acteurs suisses de la formation sanitaire (HES-SO notamment) pour déterminer des modalités de parcours de formations transfrontaliers. Cette proposition serait en adéquation avec la réalité des parcours professionnels qui s'établissent des deux côtés de la frontière.

Dans la même optique, et alors que la Suisse est très largement pro-active en matière d'apprentissage, il peut s'avérer pertinent d'expérimenter des formations supérieures par voie d'apprentissage accessibles pour les entreprises suisses et françaises. Ces propositions visent à offrir des réponses conjointes sur des secteurs d'activités en demande forte de recrutement des deux côtés de la frontière : construction durable, commerce et gestion, agroalimentaire...

3. Le Genevois français, vecteur de coopérations académiques transfrontalières d'excellence

Le Grand Genève est un espace de coopérations renforcées entre acteurs de la formation supérieure suisses et auvergnats-rhônalpins.

De nombreux projets collaboratifs ont d'ores et déjà été initiés dans différents secteurs stratégiques en matière d'innovation ou de recherche appliquée : énergie, mobilité, transition écologique.

Fort de son positionnement et de sa capacité à constituer des partenariats dans le bassin de vie transfrontalier, le Pôle métropolitain a participé à l'émergence, aux côtés des établissements universitaires, de plateformes de projets conjuguant chercheurs et acteurs économiques issus des deux côtés de la frontière :

- Projet INTERREG CADYCO (plateforme collaborative innovante d'aide à la décision pour l'adaptation de l'offre de formation supérieure du territoire franco-suisse)
- Projet INTERREG DUET (recherche appliquée à la transition énergétique dans le secteur de l'hôtellerie)
- Projet de « master class » de la Cité de la Solidarité Internationale.
- Campus des métiers et des qualifications de la Construction Durable Innovante.

Dans cette même logique, le Pôle métropolitain du Genevois français est devenu un des membres fondateurs de la Fondation Partenariale de l'Université Savoie- Mont-Blanc.

Deux chaires transfrontalières sont issues de cet engagement et structurées en s'appuyant sur des collaborations académiques avec notamment les Hautes Ecoles Spécialisées de Suisse Occidentale (HESSO), de l'Université de Genève ou encore de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne.

La Chaire d'Innovations Transfrontalières en Transitions Energétiques et Environnementales (CITEE) opère avec des équipes mixtes provenant de laboratoires d'excellence de l'Université Savoie Mont-Blanc, (LOCIE) de l'Institut National de l'Energie Solaire, de la HES-SO et de l'Université de Genève. Cette chaire s'intègre dans un territoire démonstrateur du Grand Genève, la ZAC Ferney-Genève Innovation, particulièrement exemplaire en matière de réseau de chaleur issue de l'énergie fatale du CERN.

La Chaire Transfrontalière de la Mobilité est également représentative de cette capacité de coopération. Elle s'implique sur l'un des enjeux majeurs de structuration pour notre territoire. Cette initiative s'appuie principalement sur le fort développement des solutions de mobilités à l'échelle transfrontalière (Leman Express, tram, ...), faisant du Grand Genève un « terrain » unique de recherche et de formation à l'échelle européenne.

Ces démarches transfrontalières et opérantes peuvent contribuer à la mise en œuvre de « l'Alliance Campus Rhodanien » créé en 2017 pour consolider les synergies scientifiques entre cinq universités de l'arc lémanique et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : l'Université de Genève, la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, l'Université de Lausanne et l'Université de Lyon et l'Université Grenoble Alpes.

4. Le Genevois français, site d'enseignement supérieur de proximité

La Région Auvergne Rhône Alpes, du fait de son rôle clef dans l'Enseignement Supérieur pourrait renforcer les rapprochements entre sites universitaires majeurs et sites de proximité. Le Genevois français pourrait ainsi être considéré comme un site d'Enseignement Supérieur régional de proximité.

En effet, dans le cadre des deux chaires transfrontalières susmentionnées et du développement des formations dans des domaines stratégiques : hôtellerie-restauration, habitat durable, santé, industrie agroalimentaire, solidarité internationale, transition énergétique (mobilité électrique), sport, immobilier et commerce, le Genevois français a vocation à conforter et développer une offre d'Enseignement Supérieur qui réponde aux spécificités du territoire et permette d'optimiser le niveau de compétences des employés du bassin de vie économique du Genevois français.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

 AUTORISE le Président à transmettre la présente contribution à Monsieur Yannick NEUDER, Viceprésident de la Région Auvergne – Rhône Alpes, délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Pour cette délibération, Monsieur Denis MAIRE a demandé d'étoffer le chapitre n°1 qui présente le dynamisme de notre bassin de vie transfrontalier en insistant sur le manque de formations suffisantes pour répondre aux besoins du territoire. Cette demande a été prise en compte et intégrée dans la délibération cidessus.

Par ailleurs il souhaite obtenir des statistiques concernant les différentes formations professionnelles proposées dur notre territoire.

POINT N°4: INFORMATIONS

French Tech In The Alps – Genevois français : retour sur l'Assemblée générale du 09 mars 2022 et bilan à 6 mois

Monsieur Marin GAILLARD rappelle que le Pôle métropolitain et l'association French Tech du Genevois français ont débuté un partenariat au mois d'octobre 2021. Ce partenariat a pour objectif de favoriser le développement des entreprises innovantes à travers un réseau actif au sein du Genevois français.

Depuis l'automne 2021 l'association s'est structurée, avec 30 adhérents à ce jour et une mobilisation des 5 lieux totems de l'innovation du Genevois français : Pôle entrepreneurial du Pays de Gex-Innogex, Station A-Archparc, Puls, Innovales-Innolab, Delta-CRIC. L'agenda 2022 est en cours de finalisation avec des rendezvous mensuels pour les start-ups du territoire et services aux start-ups, au sein des 5 lieux totems.

Monsieur Christian DUPESSEY précise que la French Tech du Genevois français participera au IN des Assises Européennes de la Transition Energétique 2022, avec la tenue d'un stand dédié à l'innovation. La French Tech est également active dans la préparation du DXO 2022.

Monsieur le Président indique que lors de la mise en place de ce partenariat avec la French Tech, le Pôle métropolitain avait insisté sur la nécessité d'intégrer comme fil conducteur, la transition écologique dans l'innovation. Il avait également été demandé que les actions soient équilibrées entre les différents territoires. Enfin, le Président, qui a assisté à l'Assemblée générale tout comme Madame Aurélie CHARILLON et Monsieur Marin GAILLARD a noté un véritable dynamisme au sein de cette structure.

Pour conclure, il ajoute que le soutien apporté par le Pôle métropolitain a permis à la French Tech de pouvoir se structurer.

Tables rondes du Grand Genève : programmation 2022

Monsieur Marin GAILLARD explique que les Tables rondes du Grand Genève sont organisées depuis 2012 et s'adressent aux entrepreneurs et territoires situés de part et d'autre de la frontière du Grand Genève afin d'accéder de manière pragmatique aux services privés et publics en capacité d'accompagner les entrepreneurs dans leur développement socio-économique. Les domaines concernent à la fois le développement commercial, le passage à la frontière, l'accès aux marchés publics, la formation, et désormais pour 2022, l'accompagnement à la transition écologique, énergétique, circulaire et à la mobilité durable.

Les Tables Rondes sont sur un format 8h-9h30 et ont lieu soit en format présentiel depuis Annemasse ou Genève, soit pour certaines en format distanciel.

Monsieur Marin GAILLARD rappelle l'agenda prévisionnel des dates / lieux et thèmes pour 2022 :

- 17/03/2022 en visio-conférence : Comment mettre en place votre plan de mobilité en entreprise dans le Grand Genève ?
- 16/06/2022 à la CCIG: Implantation de part et d'autre de la frontière: les bonnes pratiques
- 15/09/2022 à Annemasse Agglo : Comment accéder aux marchés publics en France et en Suisse ?
- 01/12/2022 à la CCIG : Circularité des matières et procédures douanières pour les entrepreneurs du Grand Genève : ce qu'il faut savoir

Monsieur le Président invite fortement les élus à participer à ces tables rondes.

VI.TRANSITION ECOLOGIQUE

POINT N°1 : ADHESION DU POLE METROPOLITAIN A ATMO AUVERGNE RHONE ALPES POUR L'ANNEE 2022

Monsieur Sébastien JAVOGUES présente le projet de délibération.

Vu la délibération n° CS2021-18 du Comité syndical du 20 mai 2021, approuvant l'adhésion du Pôle métropolitain à ATMO Auvergne Rhône-Alpes et autorisant le versement de la cotisation pour l'année 2021 ;

Selon l'article L.221-3 du Code de l'environnement, il est fait obligation à l'Etat de confier la surveillance de l'air à un organisme agréé qui « associe, de façon équilibrée, des représentants de l'Etat et de l'ADEME, des collectivités territoriales et de leurs groupements [...] ». Dans la Région Auvergne Rhône-Alpes, ce rôle est

assuré par "ATMO Auvergne Rhône-Alpes", structure associative, dont le financement, aux termes de l'article R.221-10 du code de l'environnement, est "assuré principalement par des subventions de l'Etat et des collectivités ou des contributions des personnes morales membres de l'organisme".

Dans ce contexte, pour bénéficier du partenariat et de l'expertise d'ATMO Auvergne Rhône-Alpes, il convient d'en être membre et de contribuer à son financement en versant une cotisation annuelle.

Jusqu'en 2019, trois intercommunalités du Genevois français étaient membres d'ATMO Auvergne Rhône-Alpes: Thonon Agglomération, Annemasse Agglo et Pays de Gex Agglo. Le principe d'une adhésion du Pôle métropolitain en substitution des EPCI membres, a été validé dès 2018 au terme d'une réflexion menée par la Conférence « Transition énergétique » et a été actée officiellement en 2019.

L'observatoire régional pour la qualité de l'air "ATMO Auvergne Rhône-Alpes" est devenu un partenaire incontournable de la transition énergétique du Genevois français, depuis 2012 avec l'élaboration du rapport "Qualité de l'air du Grand Genève", puis avec les projets INTERREG "G²AME" (Grand Genève Air Modèle Emissions) et "PACT'Air" (Programme d'Actions Transfrontalier pour l'Air du Grand Genève). En 2021, outre la surveillance classique et journalière de la qualité de l'air dans le Genevois français et toutes les opérations de communication associées (bulletins journaliers, envoi des alertes pollution, éditions de différents supports et rapports, animation du comité territorial, etc.), ATMO a par exemple permis, spécifiquement à l'intention du territoire :

- l'évaluation de l'efficacité du Projet d'agglomération n°4 sur la qualité de l'air
- l'alimentation quotidienne de l'application Air2G2, qui informe les habitants de la qualité de l'air à l'endroit précis où ils se trouvent
- la mise à jour du cadastre des émissions de polluants atmosphériques.

Toutes ces prestations « personnalisées » sont rendues possibles par la coopération transfrontalière, dans le cadre du GLCT Grand Genève, régie par une convention pluri-annuelle.

Le montant de l'adhésion annuelle correspond à l'application du tarif de base des EPCI de « moins de 250 000 habitants » (0,1724€ par habitant), soient 73 296 € en 2022 pour les 425 151 habitants du Genevois français (population municipale).

L'adhésion permet d'assurer tous les services de bases destinés aux collectivités adhérentes (membres) de l'observatoire. A leur demande, les EPCI membres du Genevois français peuvent solliciter une expertise particulière (étude d'impact, opération de sensibilisation, mesures spécifiques ...) sur la base des tarifs adhérents, les coûts afférents étant versés directement par les EPCI bénéficiaires.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- CONFIRME l'adhésion à l'Observatoire Régional de la Qualité de l'Air "ATMO Auvergne Rhône-Alpes";
- **AUTORISE** le versement de la cotisation 2022, à hauteur de 0,1724 € par habitant du Genevois français, soit 73 296 € ;
- AUTORISE Monsieur le Président à entreprendre les démarches nécessaires au maintien de cette adhésion.

VII. MOBILITE

POINT N°1: ADHESION A AGIR POUR L'ANNEE 2022

Madame Chrystelle BEURRIER présente le projet de délibération.

Fondée en 1987 par des élus pour répondre aux besoins des autorités organisatrices et des entreprises de transport indépendantes des groupes de transport, l'association AGIR réunit 269 adhérents : des autorités organisatrices de transport et des entreprises urbaines et interurbaines indépendantes.

Les missions d'AGIR sont les suivantes :

- Apporter une expertise et un accompagnement personnalisés qui permettent de couvrir l'ensemble des besoins des adhérents ;
- Former, informer et mettre en relation ses adhérents dans tous les domaines propres à la gestion des transports publics avec des groupes de travail, formations, journées d'études, réseau social en ligne, etc.
- Offrir un réseau dynamique et porteur des valeurs de l'indépendance: libre choix du mode de gestion, promotion du service public, respect des orientations données par l'autorité organisatrice, connaissance du tissu local, priorité donnée aux voyageurs, etc.

L'adhésion donne accès à l'ensemble des services d'AGIR, à une plateforme d'experts : juridique, technique, exploitation, marketing, communication, finances, fiscalité, etc. et à des outils d'échanges de bonnes pratiques :

- Assistance sous la forme de questions / réponses
- Etudes personnalisées
- Invitation aux Groupes de travail et Clubs Utilisateurs
- Accès au Catalogue formation pour les autorités organisatrices de la mobilité.

Ces services correspondent aux missions du Pôle métropolitain fixé dans le schéma métropolitain de mobilités et plus exactement à la mission 2 : « le Pôle métropolitain coordonne et accompagne ses membres en charge de la mobilité locale pour mettre en place et animer un réseau technique et politique ». Grace à la participation à des séances de formation commune, à un programme de travail commun, les acteurs de la mobilité du Genevois français (Pôle métropolitain, EPCI, communes) gagnent en compétence et partagent une cuture mobilité de plus en plus commune.

La cotisation annuelle est de 10 000,00 € HT, soit 12 000,00 € TTC. Cette cotisation permet aux adhérents de bénéficier de 6 jours d'expertise (assistance à utiliser en une ou plusieurs fois sur des questions relatives à l'activité mobilité et son actualité (ex : versement transport différencié, implication de la loi LOM, etc.) et d'accéder à un catalogue de formations pour les autorités organisatrices de la mobilité. Le Pôle métropolitain et ses membres peuvent en bénéficier.

L'adhésion effectuée en 2020 a permis de proposer aux élus et techniciens du Pôle métropolitain et de ses membres un vaste catalogue de formation, pédagogiques et techniques, sur des sujets relatifs aux transports et mobilité.

Le développement du distanciel avec la crise sanitaire a permis d'accéder à plus de 150 formations / webinaires en 2020 et 2021.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le versement d'une cotisation annuelle à AGIR pour l'année 2022 d'un montant de 10 000 € HT ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VIII. RESSOURCES HUMAINES

POINT N°1: DECES D'UN AGENT DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS - VERSEMENT DU CAPITAL DECES

Ce point est retiré de l'ordre du jour. Il sera présenté lors du prochain Comité syndical prévu le 21 avril 2022.

La séance est levée à 21h30